

**SYNDICAT MIXTE POUR L'EXPLOITATION
DE L'ARENA STADE COUVERT**Département du
PAS-DE-CALAIS**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**ARRONDISSEMENT
De LENS
Séance du
13 Février 2023**Objet : Budget primitif 2023 du budget de la « Régie Arena Stade Couvert »**

L'an deux mil vingt-trois le 13 Février, à Liévin, le Comité Syndical s'est réuni en « salle de réunion de l'arena Stade Couvert » sous la présidence de Madame Florence Bariseau, Présidente, à la suite d'une convocation en date du 24 Janvier 2023.

Présents : Madame Florence BARISEAU ; Madame Mady DORCHIES-BRILLON ; Madame Valérie BIEGALSKI ; Madame Nadège BOURGHELLE-KOS ; Madame Sabine FINEZ ; Madame Marie-Noëlle DELAIRE ; Monsieur Ludovic LOQUET ; Madame Maryse CAUWET ; Madame Emmanuelle LEVEUGLE ; Madame Samia SADOUNE ; Monsieur Patrick CANIVEZ ; Monsieur Bernard BAUDE ; Monsieur Yvon LEJEUNE ;

Excusés : Madame Emilie BOMMART ; Monsieur Serge MARCELLAK ; Monsieur Sébastien HENQUENET ; Madame Stéphanie GUISELAIN ; Monsieur Sylvain ROBERT ; Monsieur Laurent DUPORGE ; Monsieur Joachim GUFFROY ; Monsieur Laurent POISSANT

Pouvoir : Monsieur Sylvain ROBERT donne pouvoir à Madame Florence BARISEAU

La Présidente expose à l'assemblée le Budget Primitif pour l'exercice 2023.

Le document, dont un exemplaire a été adressé en temps utile à chacun des Membres du Comité Syndical, fait apparaître le Budget de la « Régie Arena Stade Couvert » équilibré et décomposé en 2 sections.

| | |
|-------------------------------|-------------|
| - Section de fonctionnement : | 4 182 334 € |
| - Section d'investissement : | 0 € |

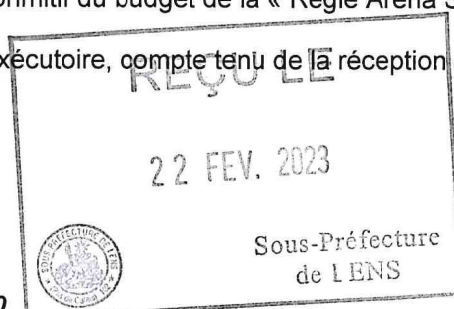
Elle invite les membres du Comité Syndical à présenter le cas échéant leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Un large débat s'ensuit, au terme duquel,
Le Comité Syndical,
Entendu l'exposé de Madame la Présidente
Après en avoir délibéré,

Par voix pour, 14
 voix contre, 0
 abstention ; 0

Approuve le budget primitif du budget de la « Régie Aréna Stade Couvert » pour l'exercice 2023.

Délibération rendue exécutoire, compte tenu de la réception en Sous Préfecture le
de la publication le



Pour extrait conforme :

La Présidente
Florence BARISEAU